AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

ABONNEMENT ANNUEL : 60, 00 F

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes
du Service de la Protection
des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont-Ferrand Cedex

Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 477

DIRECTEUR-GÉRANT : P. JOURNET.

BULLETIN N° 128 du 28 JUIN 1979.-

A R B R E S   F R U I T I E R S

TAVELURE.- (poiriers - pommiers)

Les projections d'ascospores sont terminées depuis le 20 Juin dans la plupart des régions fruitières.

La lutte contre cette maladie doit être poursuivie seulement dans les vergers où des attaques sur feuilles sont observées.

OÏDIUM DU POMMIER.-

S'il y a lieu, intervenir contre cette maladie. Sa présence est notée en diverses situations.

ACARIENS.- (Panonychus ulmi)

Ne pas négliger la lutte contre ce ravageur une surveillance particulière des vergers est recommandée.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES.-

Le premier vol se poursuit et les conditions climatiques demeurent favorables au développement de cet insecte.

Un nouveau traitement est à effectuer avant la fin de la semaine du 2 au 8 Juillet.

CARPOCAPSE DES PRUNES.-

Les captures sont importantes dans le Département de la Corrèze (PERPEZAC-le-BLANC et VOUTEZAC).

Il y a lieu d'intervenir au cours des derniers jours de la semaine du 2 au 8 Juillet.

CARPOCAPSE DES NOIX.-

Il est conseillé d'assurer la protection en vergers de noyers à la même période indiquée ci-dessus.

MINEUSES DES FEUILLES.-

De nouvelles pontes sont constatées dans les vergers de la région de SAINT-SANDOUX (Puy-de-Dôme). Il y a lieu d'effectuer un nouveau traitement.

Pour les arboriculteurs qui utilisent le diflubenzuron (DIMILIN), intervenir dès le début de la semaine du 2 au 8 Juillet.

P.l./.19

SCOLYTES ET XYLEBORES.-

Des attaques sont constatées en Haute-Vienne (COUSSAC-BONNEVAL) en vergers de pommiers sur les troncs et les branches charpentières (présence de petits trous). En cas de nécessité, intervenir à l'aide d'un produit à base de lindane, de parathion ou d'oléoparathion.

C U L T U R E S M A R A I C H E R E S

ROUILLE DE L'AIL.-

Cette maladie a été constatée depuis quelques jours dans le Département du Puy-de-Dôme (région de PONT-DU-CHATEAU).

Dès que la présence des premières pustules est observée sur feuille, intervenir à l'aide d'un produit à base de mancozèbe (160 g M.A./hl), de manèbe (160 g M.A./hl) ou de propinèbe (210 g M.A./hl).

TEIGNE DU POIREAU.-

Les captures ont débuté depuis le 23 Juin, il est conseillé d'effectuer un traitement (dans les zones habituellement atteintes) au cours de la semaine du 2 au 8 Juillet.

G R A N D E S C U L T U R E S

BETTERAVES.-

. RAMULARIA BETAE

Cette maladie se constate dans de nombreuses parcelles notamment dans le Département de l'Allier.

Elle se caractérise par des taches brunes anguleuses sur feuilles, qui ne doivent pas être confondues avec la cercosporiose.

Un traitement s'impose si des foyers importants existent dans la parcelle et si l'on note une extension des attaques.

Contre cette maladie, les produits à base de manèbe ou de mancozèbe donneraient des résultats positifs.

V I G N E

MILDIOU.-

Quelques taches éparses existent dans le vignoble, de nouvelles contaminations peuvent avoir lieu avec les dernières pluies.

Il est conseillé d'effectuer un quatrième traitement

- avant le 4 Juillet pour les viticulteurs qui utilisent un produit préventif classique ou une association à base de curzate.

- dès les premiers jours de la semaine du 9 au 15 Juillet pour ceux qui utilisent un produit systémique (ACYLON BLEU ou MIKAL).

OÏDIUM.-

Intervenir en même temps contre cette maladie.

Les poudrages au soufre pendant la floraison sont recommandés.

./...

POURRITURE GRISE.- (Botrytis cinerea)

Pour lutter efficacement contre cette maladie, quatre traitements doivent être effectués aux stades suivants :

- le premier, à la fin de la floraison, stade nouaison ;
- le second, au stade "fermeture de la grappe" ;
- le troisième, au début de la véraison ;
- le dernier, trois semaines à 1 mois avant la date envisagée de la récolte.

Les produits suivants peuvent être utilisés : bénomyl, carbendazime, dichlofluanide, iprodione, méthylthiophanate, procymidone, vinchlozoline ou les associations de carbendazime + folpel et de folpel + méthylthiophanate.

ACARIENS.- (Tetranychus urticae)

Quelques attaques sont constatées en différentes situations du vignoble.

Il y a lieu de surveiller ces ravageurs qui provoquent des décolorations du feuillage. Si nécessaire, utiliser de préférence un acaricide spécifique.

CICADELLES.-

La présence de cicadelles est constatée en divers points du vignoble.

Ce ravageur fera l'objet d'une surveillance particulière dans le courant du mois de Juillet. Il n'y a pas à intervenir pour l'instant.

Il est rappelé que le seuil d'intervention est atteint quand on note la présence d'une larve par feuille (comptage à faire sur une centaine de feuilles en examinant la face inférieure).

Les matières actives suivantes peuvent être utilisées : azinphos, formothion, méthomyl, méthidathion, oxydéméton méthyl, parathions, phosalone, vamidothion.

Clermont-Ferrand, le 28 Juin 1979.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Adjoint au Chef de Circonscription,

A. FARGEIX.

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.

P20